

**QUESTIONS & ANSWERS / QUESTIONS ET RÉPONSES
001**

This document is issued to answer questions from bidders regarding Industry Canada RFP# IC 401586. ALL TERMS AND CONDITIONS OF THE RFP REMAIN UNCHANGED. / Ce document est publié pour répondre aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'Industrie Canada DDP #IC401586. TOUTE LES MODALITES ET CONDITIONS DE LA DDP DEMEURENT SANS CHANGEMENT.

****Version française ci-dessous******Question No. 1:**

In appendix A, in the section 5.0 "scope of work" paragraphs 2.1 and 2.2 suggest a "facilitated discussion" and a "validation exercise." Can you clarify if you intend for these two activities to occur at separate events, or could it occur all at one event?

Answer No. 1:

These activities can be done at separate events or a single event.

Question No. 2:

Will there be a separate budget for things like reserving a space for an event and transportation costs for participants, or must that be covered in the budget outlined in the RFP?

Answer No. 2:

No, there will not be a separate budget.

Question No. 3:

I understand we have to submit a R105 Waiver Application. Can you please confirm that this is only to be submitted if we are awarded the contract? Not before?

Answer No. 3:

This forms part of the resulting contract clauses and therefore, if applicable, this process can be completed with CRA once a contract is awarded, not before.

*****English Version Above*******Question n ° 1:**

Dans l'annexe A, dans la section 5.0 "Portée des travaux" paragraphes 2.1 et 2.2 suggèrent une «discussion animée» et un «validation de la carte routière ». Pouvez-vous préciser si vous avez l'intention de ces deux activités se produire lors d'événements distincts, ou pourrait-il se produire tous à un événement?

Réponse n ° 1:

Ces activités peuvent être accomplies lors d'événements distincts ou d'un événement unique.

Question n ° 2:

Aurait-il un budget distinct pour des choses comme la réservation d'un espace pour un événement et les frais de transport pour les participants, ou doit-il être couvert dans le budget indiqué dans la demande de propositions?

Réponse n ° 2:

Non, il n'y aura pas un budget distinct.

Question n ° 3:

Je comprends que nous devons soumettre une demande d'exemption R105. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que ce ne doit être soumis si nous sommes attribués le contrat? Pas avant?

Réponse n ° 3:

Cela fait partie des clauses du contrat subséquent et donc, le cas échéant, ce processus peut être complété avec l'ARC une fois qu'un contrat est accordé, pas avant.